



ZONE SUD - EST AVIRON TETE DE RIVIERE INTERRÉGIONALE SENIOR J18 - PARA-AVIRON MARIGNANE

DIMANCHE 12 MARS 2023

1. ORGANISATION

Organisée sous la responsabilité de la Zone Sud-Est, conjointement avec la Ligue Provence-Alpes Côte d'Azur, le Club Marignanais des Sport d'Aviron et les cadres techniques de la Fédération Française d'Aviron.

Responsable de la zone Sud Est et correspondant local :

David Lacoffrette

Adresse email : lacoffrette@wanadoo.fr

Tél. : 06 07 82 39 95

2. DESCRIPTIF

Parcours chronométré de 4000 m et 6000 m pour les seniors para-aviron et de 6000 m pour les J18 et seniors en skiff ou en deux sans barreur.

Cette épreuve s'inscrit dans le programme du chemin de sélection de la Direction Technique Nationale et de certaines ligues.

3. LIEU

Club Marignanais des Sports d'Aviron

Gymnase Saint Pierre - le Canal

13700 MARIGNANE

4. ENGAGEMENTS

Ils doivent être réalisés sur le site Internet de la FFA : www.ffaviron.fr

Ouverture des inscriptions : Lundi 20 février 2023 à 8h00

Clôture des inscriptions : Vendredi 03 mars 2023 à 14h00

Le coût de l'engagement est de 5,00 € par siège.

Afin de valider votre inscription, les chèques (libellés à l'ordre de «Club Marignanais des sports d'aviron») devront être remis lors de la réunion des délégués.

5. DISCIPLINES

J18 - distance de course : 6000 m

- | | | |
|---|--------|--|
| 1 | J18F2- | Deux de pointe sans barreur Junior J18 Femme |
| 2 | J18H2- | Deux de pointe sans barreur Junior J18 Homme |
| 3 | J18F1X | Skiff Junior J18 Femme |
| 4 | J18H1X | Skiff Junior J18 Homme |

SENIOR - distance de course : 6000 m

- | | | |
|----|--------|--|
| 5 | SF2- | Deux de pointe sans barreur Senior Femme |
| 6 | SH2- | Deux de pointe sans barreur Senior Homme |
| 7 | SF1XPL | Skiff Senior Femme Poids léger |
| 8 | SH1XPL | Skiff Senior Homme Poids léger |
| 9 | SF1X | Skiff Senior Femme |
| 10 | SH1X | Skiff Senior Homme |

SENIOR - para-aviron et aviron adapté - distance de course : 4000 m

- | | | |
|----|--------------|---|
| 11 | SF1X PR1 | Skiff Senior Femme Bras et épaules (flotteurs obligatoires) |
| 12 | SH1X PR1 | Skiff Senior Homme Bras et épaules (flotteurs obligatoires) |
| 13 | SF1X PR2 | Skiff Senior Femme Tronc et bras (flotteurs facultatifs) |
| 14 | SH1X PR2 | Skiff Senior Homme Tronc et bras (flotteurs facultatifs) |
| 15 | SF1X- PR3-ID | Skiff Senior Femme Jambes-tronc et bras handicap mental* |
| 16 | SH1X PR3-ID | Skiff Senior Homme Jambes-tronc et bras handicap mental* |

*les inscriptions pourront se faire en AB, BC ou CD sur le serveur

SENIOR - para-aviron - distance de course : 6000 m

- | | | |
|----|----------|--|
| 17 | SF2- PR3 | Deux de pointe sans barreur Senior Femme Jambes-tronc et bras-handicap physique et mental (une rameuse handi et un guide femme valide ou deux handis) |
| 18 | SH2- PR3 | Deux de pointe sans barreur Senior Homme Jambes-tronc et bras-handicap physique et mental (un rameur handi et un guide homme ou femme valide ou deux rameurs handis) |
| 19 | SF1X PR3 | Skiff Senior Femme Jambes-tronc et bras (embarcation libre) |
| 20 | SH1X PR3 | Skiff Senior Homme Jambes-tronc et bras (embarcation libre) |

6. PARCOURS

Le parcours est balisé du début à la fin avec en moyenne une bouée repère tous les 500 m, et un canot de sécurité tous les 1000 m.

7. DISPOSITIONS GENERALES

- 8.1. La réunion des délégués** : aura lieu le dimanche 12 mars 2023 à 8h30 dans les locaux du club.
- 8.2. Les numéros** : La distribution est ouverte avant la réunion des délégués contre une caution de 10 € par numéro.
- 8.3. Rameurs poids léger** : conformément à l'avenant annuel aux règles de sélection des équipes de France établi par la FFA, les poids des rameuses et rameurs poids léger doivent être les suivants :
- femmes poids léger : $\leq 59,5$ kg
 - hommes poids léger : poids individuel pour tous ≤ 73 kg
- 8.4. Les rotations de bateaux** ne sont pas autorisées.
- 8.5. Les départs** : l'écart entre les bateaux est de 30 secondes.
- 8.6. Les programmes** seront fournis par le comité d'organisation et seront téléchargeables sur le site Internet de la zone Sud-Est Aviron.
- 8.7. Le chronométrage** est assuré par les Conseillers Techniques Sportifs en liaison avec la structure support.
- 8.8. La sécurité** est assurée par des spécialistes (plongeurs, secouristes) en liaison avec le comité d'organisation et la zone Sud-Est.
- 8.9. L'arbitrage** est coordonné par un arbitre fédéral en relation avec le coordonnateur technique et le responsable de zone.

8. DIFFUSION DES INFORMATIONS

Elles seront consultables et téléchargeables sur le site Internet de la Zone Sud-est Aviron : www.zone-sud-est-aviron.fr

9. ECHEANCIER

Dimanche 5 février 2023 : Envoi de la fiche technique.
Lundi 20 février 2023 : Ouverture des inscriptions.
Vendredi 03 mars 2023 14h00 : Clôture des inscriptions.
Vendredi 03 mars 2023 17h00 : Consultation des inscriptions sur ffaviron.fr
Mercredi 08 mars 2023 : Mise en ligne sur le site de la zone des engagements, horaires et ordres de départs.
Dimanche 12 mars 2023 : Consultation des résultats sur le site de la Zone Sud-Est Aviron.


10. PROGRAMME

COURSE N°	CATEGORIE	HORAIRES	DISTANCE
7+6	SH2- et SH2-PL	10H00	6000 M
19	SH2- PR3		6000 M
11+9	SH1X, SH1XPL		6000 M
21	SH1X PR3		6000 M
5	SF2-		6000 M
18	SF2- PR3		6000 M
10+8	SF1X et SF1XPL		6000 M
20	SF1X PR3		6000 M
2	J18H2-		6000 M
4	J18H1X		6000 M
1	J18FJ2-		6000 M
3	J18F1X		6000 M
12	SF1X PR1		4000 M
13	SH1X PR1		4000 M
14	SF1X PR2		4000 M
15	SH1X PR2		4000 M
16	SF1X PR3-ID		4000 M
17	SH1X PR3-ID		4000 M

David LACOFFRETTE
Responsable de la Zone Sud-est



Pascal MOREL
Conseiller Technique Sportif
Coordonnateur Zone Sud-Est



François Monrazel
Président du jury

